



= Mes pots de yaourts recyclés

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

Dès le 1^{er} janvier 2023

Votre geste de tri se simplifie !

**Chère madame, cher monsieur,
Fini le casse-tête devant la poubelle,
les règles de tri se simplifient !
Vous pourrez déposer vos papiers et
tous vos emballages sans exception
dans le bac à couvercle jaune.**

Nous sommes tous concernés ! Avec la généralisation des consignes de tri, notre Agglomération se met en conformité avec la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (AGEC) qui s'appliquera à tous les Français dès le 1^{er} janvier 2023.

La simplification du geste va nous rendre le tri plus facile, elle va surtout permettre de récupérer plus de matière qui pourra être recyclée et réutilisée en de nouveaux produits du quotidien, emballages ou papiers.

En recyclant plus et mieux, nous contribuons à la valorisation des déchets et nous limitons leur impact sur les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans notre volonté de réduire la production des déchets et de favoriser le réemploi des produits usagés en facilitant l'économie de proximité.

Pour les déchets plastiques en particulier, nous devons prendre toute notre part à l'objectif national de les diminuer de 20% d'ici décembre 2025.

Désormais, tous les emballages se trient et nous vous remercions par avance de les compacter dans vos poubelles jaunes.

**Ensemble, jetons moins, trions plus et recyclons mieux !
Notre planète s'en portera d'autant mieux pour nos enfants !**

Le Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane,

Olivier GACQUERRE



CIITEO

ZÉRO
DÉCHET



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

**Retrouvez nos différentes initiatives sur la
gestion des déchets ménagers dans votre
magazine 100% Agglo du mois de novembre !**

Simplifiez-vous le tri !

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Quels sont les bénéfices de ce changement?

- Un geste de tri quotidien **+ simple** et automatique
- **- d'erreurs** dans le bac jaune, **- de refus** en centre de tri et donc **+ de recyclage**

En triant + vous nous permettez de recycler plus d'emballages en plastique et vous participez à la protection de nos ressources naturelles.

Et, en pratique, qu'est-ce qui change ?

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2023, tous vos papiers et **tous vos emballages** auront leur place dans votre bac à couvercle jaune : vos emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !

Plus de doute, tous les emballages se trient !



C'est quoi un «emballage» exactement?

Un emballage est ce qui contient un produit, qui sert à le protéger et à le transporter. Les objets et la vaisselle en plastique ne sont pas des emballages et sont triés à part (bac à couvercle foncé ou déchetterie).

Seuls les emballages se trient.

Comment se souvenir des bonnes consignes tous les jours?

- Conservez le mémo-tri joint à ce courrier
- Un nouveau mémo va être collé sur votre poubelle par les agents de collecte dans les jours à venir
- Internet, réseaux sociaux, affichage, magazine 100% Agglo... l'Agglomération vous tient informés régulièrement

Et si mon bac devient trop petit ?

Votre volume de déchets valorisables pourrait augmenter. Si vous jugez votre bac trop petit, faites une «demande de changement de bac recyclable» en envoyant au service collecte les informations du questionnaire par :

- par courrier
- par mail

LE PETIT RÉFLEXE EN +

Et si vous réduisiez encore + vos déchets?
Compostez vos déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, marc de café, fleurs coupées...)

C'est le moment idéal d'acquérir votre composteur ! L'Agglo vous propose deux modèles.



RÉDUISEZ DE 30 À 50%
LE VOLUME DE VOS POUBELLES !

